

Université d'Abomey-Calavi

Des rapprochements entre l'affaire Cipma et l'affaire Olory Togbé

La décision rapportant l'arrêté de création de la Chaire internationale de physique mathématique et applications (Cipma) s'accorderait à un règlement de compte. Le président de la Cipma, le professeur Norbert Hounkonnou payerait ainsi de son « implication ardente » dans le dossier du professeur Olory Togbé de la Faculté des sciences agronomiques.

Christian Tchanou

« Il s'est vengé » murmure-t-on depuis peu dans les couloirs de l'Université d'Abomey-calavi. Selon plusieurs indiscretions, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Kémoko Osséni Bagnan n'aurait pas pris la décision de dissoudre la Chaire internationale de physique mathématique et applications (Cipma) au hasard. Il y a anguilles sous roche. L'homme qui se trouve être le Titulaire de cette grande institution scientifique d'envergure internationale ne lui aurait pas facilité la tâche dans ses « tentatives de noyer l'affaire Olory Togbé ». Une affaire qui a défrayé la chronique ces derniers mois.



Kémoko Bagnan

pour contrarier les émissaires du ministre Bagnan.

« Le montage était organisé de sorte à faire avaler au conseil que c'est le ministre de la Fonction publique qui aurait demandé de procéder au remplacement du professeur Olory Togbé par un autre candidat à ce poste » confie un universitaire sous anonymat. Les commanditaires de cette « imposture » auraient dû donc reculer lorsque le professeur Hounkonnou, membre influent du conseil scientifique de l'Uac leur aurait exigé à cette séance, de fournir la preuve matérielle de leurs allégations. Comment ? En exhibant par exemple la

lettre du Mfpra ou le procès verbal de la réunion où cette exigence du ministère a été inspirée. Contraintes auxquelles, ils ne pourraient satisfaire. Les autres membres du conseil scientifique se seraient ralliés dès lors à Mr Hounkonnou pour dénoncer le « sort » que préparait le ministre de l'enseignement supérieur à leur homologue de la Fss. Un premier coup dur que le ministre Bagnan aurait très mal digéré. Un peu comme pour « régler le compte au professeur Hounkonnou » il n'hésitera donc pas, entre autres raisons inavouées, à prendre la fameuse décision à l'encontre de la Cipma, cinq mois plus tard.

A en croire d'autres sources universitaires, le combat du Titulaire de la Cipma dans le dénouement de l'affaire Olory Togbé a été bien déterminant, comme ce fut le cas aussi lors du recrutement du Dr Makoutodé de l'Institut régional de santé publique, devenu Professeur agrégé depuis le dernier concours d'Agrégation en médecine en 2004. Ici également, le professeur Hounkonnou aurait dû batailler dur au niveau du conseil scientifique de l'Uac pour démontrer toutes « les manœuvres » en préparation dans ce dernier dossier. « Le ministre Bagnan avait mis tout en œuvre pour tenter vainement de mettre en mal le recrutement de ce brillant professeur » déplore A.G. enseignant à l'Uac.

Marche contre la cherté de la vie sur le ministère du plan L'absence de Zull Kiff Salami dénoncée

Les consommateurs qui ont marché hier sur le ministère du plan contre la cherté de la vie ont attendu en vain le ministre Zul Kiff Salami qui assistait au conseil des ministres.

Marius Kpogué

Nous constatons avec amertume que nous n'avons pas été « reçus » a regretté Romain Abilé Houehou, président de la Coalition organisatrice de la marche contre la cherté de la vie au Bénin hier au ministère de la planification et du développement. C'était devant la foule de manifestants ayant investi le ministère à la suite d'une longue marche de protestation contre la flambée des prix du téléphone, du carburant etc. « Ceux qui nous gouvernent doivent consacrer du temps à nous écouter » indique Houehou suite au discours du directeur du cabinet qui confie que son ministre les aurait attendus jusqu'à dix heures trente minutes avant de

partir à la présidence de la République pour prendre part au conseil des ministres.

Mécontents de l'absence du ministre Zul Kiff Salami, les manifestants ont refusé d'être reçu par son directeur de cabinet. « La marche était prévue pour être dirigée sur la présidence de la République, mais ils se sont arrangés pour la détourner vers le ministère du plan. Nous venons d'arriver et nous apprenons que le ministre est absent » se déssole à grand cri Martin Assogba membre du comité d'organisation de la marche. A sa suite on entend péle-mêle dans la foule « C'est nous qui souffrons de la cherté. Eux, ils sont à l'abri ».

Les participants à la marche grognant ainsi tous azimuts n'ont pas manqué d'idées et de mots non plus pour dé-

montrer que les gouvernants n'ont pas du respect pour les droits des personnes qu'ils gouvernent. Annoncée à une conférence de presse, le lundi dernier, la coalition contre la cherté de la vie regroupant les associations de la société civile en général effectivement tenu sa. Elle revendique la diminution immédiate des prix des produits pétroliers, du téléphone. Elle exige la suppression de la Tva sur le pétrole lampant, le gaz domestique, l'installation de l'autorité de régulation des postes et télécommunications le 31 octobre 2005 au plus tard et le renoncement dans les meilleurs délais entre tous les acteurs des télécommunications, l'Etat et la coalition, aux dire du président sont des revendications non négociables.

Assistance de l'Ong Jeunesse sans frontière

Les orphelins du 9e arrondissement de Cotonou reçoivent des fournitures scolaires

M. K.

Une cinquantaine d'orphelins ont reçu hier au siège du neuvième arrondissement de Cotonou des dons en fourniture scolaires. C'est une initiative de l'Ong « Jeunesse sans frontière » dont le coordinateur est Marcellin Aigbé. La salle de conférence de l'arrondissement a servi de cadre à la cérémonie présidée par le chef d'arrondissement, M. Oba Inoussa. « Ce projet vient à point nommé pour donner un tonus à nos enfants déjà découragés dès cette rentrée 2005-2006 parce que n'ayant plus aucun moyen financier pouvant les

aider à poursuivre les cours dans leurs établissements respectifs » a-t-il déclaré. Il a aussi salué l'initiative en remerciant le coordinateur de Jeunesse sans frontière et l'institution d'appui l'Agefif/Ppls. Le Chef d'arrondissement a enfin invité les enfants à se mettre au travail dans leurs écoles.

Rappelant les conditions des décès des parents de ces enfants à ce jour, le représentant des communautés du 9e arrondissement, M. Cosme Mitchaï, a énoncé le ravage que cause le Sida. Il a demandé aux parents invités de ne pas prendre cette maladie pour un mal in-

vulnérable. M. Mitchaï a ensuite rappelé la mission qu'assignée à chaque communauté dans la lutte pour la réduction progressive de la pandémie des Ist/Vih/Sida. Pour lui, il incombe à chacun de sensibiliser les populations pour un changement de comportement en vue d'éviter les Ist, faire la promotion et l'utilisation du préservatif.

Assurer la prise en charge médicale des personnes vivant avec le Vih et leur assistance font partie des mesures mises en œuvre dans le cadre du plan d'action communautaire de lutte contre le Sida.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Face à la situation préoccupante de la grippe aviaire dans certains pays européens et asiatiques et vu l'imminence d'une invasion du continent africain par certains oiseaux migrants porteurs du virus H5N1, le Comité National pour la Protection Civile composé des représentants :

- 1- du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
- 2- du Ministère de la Santé Publique
- 3- du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi
- 4- du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
- 5- et de l'Organisation Mondiale de la Santé au Bénin (Oms), s'est réuni en séance extraordinaire le lundi 24 octobre 2005 à la Direction de la Prévention et de la Protection Civile (Dppc/Misd) pour décider de la conduite à tenir aussi bien par les populations que par les administrations en charge de la prévention et de la protection civile.

- tes ont été prises:
- 1- Inviter les populations à davantage de vigilance.
 - 2- Renforcer les observations au niveau de la faune.
 - 3- Eviter la divagation des animaux.
 - 4- Renforcer le contrôle des animaux et produits animaux au niveau des frontières terrestres, maritimes et aériennes.
 - 5- Signaler tout cas de mort suspecte de volaille domestique ou sauvagine
 - 6- Enfin, un plan de contingence en élaboration précisera davantage les mesures à prendre et les moyens à mettre en œuvre pour faire face plus efficacement à cette situation d'urgence.

Le Secrétaire Permanent du Comité National pour la Protection Civile, Directeur de la Prévention et de la Protection Civile

Alfred Sohou

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'ASCAV-BÉNIN

Mise sur pied d'une structure Nationale d'Autorégulation, de la société elle dans les Médias et de la Communication au Bénin

Le Conseil National des Consommateurs de la presse Ecrite, de l'Audiovisuel, et de Communication « Ascav-Bénin », porte parole des consommateurs du Bénin, informe tous les acteurs des Médias de la formation d'une structure chargée de l'autorégulation des émissions interactives Radios et Télévisions et de la communication du Bénin. Ce bureau vise l'assainissement de ces émissions et la sensibilisation de ses intervenants dans les médias à ces dites émissions et les désagréments de la Communication au Bénin.

Car l'importance des émissions interactives n'est plus à démontrer. Elles permettent de poser les problèmes vécus au quotidien par une large couche de notre population consomme et de la Communication d'où la nécessité d'une autorité de régulation et de la communication de la société civile, de ces émissions interactives, afin d'éviter les calomnies, les diffamations.

Cette autorité de régulation de la société civile aura pour objectifs de préserver la libre de presse et des opinions publiques chèrement acquises et celle de la démonopolisation de la communication du Bénin.

Pour ce fait L'Asca Av-Bénin se propose de créer une structure nationale d'autorégulation des émissions interactives et de la communication composé de 9 membres qui seront choisis par appel à candidature au plus tard le 29/10/05 et dont la composi-

- tion sera comme suit:
- 1 Représentant de la Haac
 - 1 Représentant de l'Asca V-Bénin
 - 1 Représentant de L'Odem
 - 1 Représentant des Patronats de la Presse
 - 1 Représentant des consommateurs
 - 1 Représentant des Auditeurs expérimentés
 - 1 Représentant des Animateurs Radio T. V
 - 1 Représentant des grogneurs crédibles
 - 1 juriste

Condition: une demande visée par sa structure de base ou volontairement adressée au Président du Comité d'organisation à la boîte postale 01 HP 6040 Cotonou Pour tous renseignements appeler le 90 93 67 94 C'était un appel à la candidature des Acteurs des Médias et de la communication de l'Association des consommateurs de la presse Audiovisuelle et de la communication du Bénin Asca V-Bénin.

Cotonou 20 Octobre 2005

Pour le Conseil National des Consommateurs de la presse Ecrites de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin

Le président, Porte-parole des consommateurs du Bénin

Antoine Maponé

Ampliations Pr Mcptn Haac